



Comité Directeur du Coders du Gard



.....
Procès verbal de la réunion des présidents et du comité directeur qui s'est déroulée le 16 octobre 2020 à Nîmes
.....

Membres présents :

Présidents :

Aigon Christian - Artizzu Florence - Bastard Jean-Paul - Bernard Frédéric - Dupont Didier (représenté par Marie-Josée Rousset) - Daval Guy - Peraldo Denis - Sabatier Jack - Serveille Jean-Marie - Simon Yvette.

Comité Directeur :

Avouac Roger - Bonnel Jean-Yves - Chiaradia Dominique - deCarvalho Olivier - De Ferron Monique - Gautheron Simone - Laynaud Philippe - Lequentier Dominique - Martinon Alain- Rousset Marie-Josée - Sanch Christian - Serment Bernard - Soussaya Annie - Viciana Patrick -

Absents excusés : -Villaret Gisèle-Paumel Myriam -Pellier Christian

Absent : Collé Jean-Pierre

Personne ressource : J. LAFFILHE médecin fédéral

Invité : Jean Alibert ancien président du club ASSC

- Accueil et introduction (A.Martinon)

Le président ouvre la séance en évoquant les complications liées à la pandémie, en faisant part des incidences au niveau national.

A ce jour le Gard est placé en zone de vigilance d'alerte qui permet la pratique de toutes nos activités, mais la situation se dégrade et pourrait passer en zone d'alerte renforcée ou maximale ce

quicompliquerait singulièrement nos pratiques sportives notamment sur les activités « indoor »

Les adhérents au nombre de 2900, en 2019, pour le Gard sont à ce jour de 2176 cette baisse correspond à la baisse nationale, cependant la FFRS demande aux clubs d'ouvrir au maximum dans la mesure de leur possibilité, l'accueil des adhérents sachant que l'activité physique de la population séniors est un gage de bonne santé, inciter les personnes à venir pour éviter l'isolement en ces temps tourmentés.

Sur le plan financier il faut bien comprendre que cette baisse d'adhérents entraîne une perte de trésorerie et même si cette année reste stable, il ne faut pas exclure que dans les années à venir des augmentations de cotisations puissent avoir lieu.

- Parole aux présidents(tes) sur la rentrée sportive (points forts, points faibles)

1) **GCF** Avec 80 licences à ce jour la perte d'adhésion est presque de l'ordre de 50 %. Par contre le taux d'occupation des salles pour les activités sont à peu près identiques à l'an dernier, mais certaines personnes âgées restent frileuses, cependant le club à ouvert une nouvelle activité de tennis de tables en partenariat avec le club de Salindres. Le succès est satisfaisant.

2) **MRS** a eu à déplorer un cas Covid qui semble-t-il a été particulièrement géré par les personnes concernées (animateur, président) et ceci grâce au suivi nominatif des participants

Le club rassemble 320 ADH au lieu de 362 en 2019 la jauge des salles est comme presque partout le problème numéro 1.

3) MMS 83 ADH contre 113 les défections sont principalement liées à l'âge de ses membres. Cependant l'animation dans l'ensemble reste normale la jauge des salles n'étant pas un souci dans ce club.

4) SMS 180ADH au lieu de 205 mais paradoxalement 28 nouveaux. Les jauges sont bien respectées et les listes de suivi bien tenues.

5) VISA les jauges imposées sont drastiques 386 ADH contre 470. Les animateurs jouent le jeu en acceptant la multiplication des ateliers pour permettre au plus grand nombre de participer, une réduction de 5 mn du temps d'activité a été imposé afin de permettre aux premiers de sortir avant l'arrivée de l'atelier suivant.

6) VSL le club exceptionnellement en hausse de 88 à 93 adh, ceci s'explique par le fait qu'il n'existe dans ce club que des activités de plein air (rando, marche nordique, activité cycliste) qui n'impose aucune restriction.

7) ORS avec 800 ADH accuse une perte de 22 % cependant toutes les activités ont été ouvertes. Il est demandé de savoir nager pour s'inscrire à une activité nautique. Un atelier mémoire va très vite voir le jour. Le club compte lui aussi un cas Covid qui a été également bien géré.

8) ASSC rencontre de graves problèmes de salle à la maison de quartier du Castanet 200 licences ont été enregistrées par rapport à 320 en 2019. Le changement de président peut aussi être en partie responsable. L'activité aquatique a due être abandonnée en raison des conditions d'accueil très sévères. Trois nouvelles activités ont vu le jour (danse en ligne, gym douce et yoga du rire) Le club compte 5 animateurs en formation.

9) SLC 65 ADH au lieu de 100, pas de problèmes de salles mais des problèmes de santé de certains animateurs

10) RSC accuse une perte de 26% avec ses 50 ADH l'animateur danse du monde n'a pas souhaiter reprendre son activité, une section danse en ligne a vu le jour. Une idée a été mise en place pour les matériels de Gym et autres, un ensemble de matériel est confié à chaque ADH (contre caution) et celui-ci l'utilisera toute l'année. L'activité aquagym est à saturation

- **Assurances**

Suivant les règles de la FFRS un nouvel appel d'offre a eu lieu concernant les assurances. Deux postes ont subi une forte augmentation :

- Annulation des voyages

-Auto mission

Le montant de la couverture « annulation voyage » est passée de 3.65% à 8% impossible d'inclure un tel changement dans le prix du voyage sans risquer une accusation de vente forcée aussi il est conseillé de voir auprès des prestataires de services concerner si leurs propositions sont plus avantageuses à savoir que certains hébergeurs inclus le risque pandémie dans cette couverture ce qui n'est pas le cas d'AXA assureur de la FFRS.

La hausse de 58% de l'assurance auto-mission fait polémique sachant que les petits clubs ne bénéficient d'aucune dégressivité et que cela pèse lourdement sur leur budget. Le président explique que c'est dû au fait que les résultats techniques du contrat sont déficitaires. En moyenne sur quatre ans plus d'un sinistre sur deux engage (58%) la responsabilité du conducteur FFRS. D'autre part peu adhère à ce dispositif seul 116 clubs, Coders, Corers sur 444 l'ont souscrit. Cette assurance a fait l'objet de plusieurs informations fédérales (vitalité

news d'avril 2020 site FFRS « espace privé, responsable de clubs ou comité »)

Si certains ne veulent plus souscrire cette option ils doivent dénoncer le contrat deux mois avant son terme à défaut il est reconduit tacitement.

- Formation 2020/2021

Un regroupement des référents formation aura lieu le jeudi 5 novembre à 15 h dans la salle d'Olympe au Parnasse à Nîmes. Olivier envoie une convocation.

Olivier demande à ce que toute démission définitive d'un animateur lui soit indiquée, afin de faciliter le suivi.

Patrick annonce qu'il animera un premier stage d'activité cycliste en 2021 à Gruissan, il demande à chaque club d'en tenir compte afin que ce stage soit maintenu à proximité.

- Les journées inter club 2020/2021

Si la journée vélo a connu son succès habituel, celle de la marche nordique a du être annulée en raison des règles sanitaires imposées par la mairie du Grau du Roi.

Le tennis de table reste momentanément prévu le 21 octobre à Marguerittes, mais risque d'être remis en cause par un cas de suspicion au Covid dans la section tennis de table de Marguerittes

A l'unanimité l'annulation de la journée Coders à Méjannes du 5 novembre a été décidée en raison des normes sanitaires à respecter.

Pour l'instant les journées inter clubs restent en prévision en l'état pour 2021

- AG du Coders 2021 (dates et élections)

L'AGO du Coders se tiendra le 9 février 2021, il s'agit d'une année électorale, donc chaque membre du CD devra faire part de sa demande de renouvellement ou de son désistement de membre du CD du Coders, tout adhérent désireux de rejoindre le comité directeur est lui aussi tenu de faire acte de candidature sous couvert de son président de club.

Tous les documents relatifs à cette élection seront envoyés aux clubs par le Coders courant décembre

La présidente de Visa 2000 demande que deux adhérentes du club soient cooptées pour intégrer le CD. Le bureau du Coders ne trouve pas cette demande pertinente à 4 mois des élections, de plus, le CD du Coders est composé de 11 à 21 membres à ce jour nous sommes 22 !

- Point sur le budget du Coders

Difficile de faire un point précis en l'état actuel des événements, certaines subventions risquent de connaître une baisse notable en raison du manque de journées inter clubs entre autre. Un état plus précis sera fourni à la réunion du CD qui se tiendra le 7 décembre à la maison diocésaine (horaire à préciser).

S'agissant des subventions aux clubs il est rappelé que celles-ci sont réservées à l'achat de matériels sports ayant pour objet le développement et la création de nouvelles activités. Le Coders n'intervient pas financièrement dans les frais de fonctionnement des clubs.

A titre d'information ceux qui ont des investissements de matériels sportifs doivent adresser, en priorité, leur demande au CORERS , par l'intermédiaire d'Annie Soussaya, trésorière du CODERS et du

CORERS ; En effet le CORERS a reçu une subvention régionale via le fonds de solidarité territorial dédiée à l'aide aux clubs

- **Questions diverses**

Le président précise que les clubs qui disposent d'une chorale ne paient pas la redevance SACEM pour les répétitions internes se déroulant dans les locaux habituels du club. En cas de représentations externes et publiques ils doivent s'acquitter de la redevance.

Guy Daval demande si il serait possible que les compétences des uns profitent aux autres, par exemple au niveau de la comptabilité, des assurances etc...l'idée paraît excellente à suivre.....

Intervention de Jo Laffilhe (médecin fédéral)

Le médecin recommande de ne pas aller au devant du danger COVID en respectant les gestes barrières afin de se protéger et de protéger les autres.

Mais il nous recommande surtout de ne pas céder à la panique et de rester actif autant que faire se peut, l'inaction peut être largement aussi dangereuse que le COVID qui en règle générale s'attaque plutôt aux personnes vulnérables et plus rarement aux personnes en pleine forme physique et psychique.

Le médecin a également invité les adhérents à se faire vacciner contre la grippe et conseille de ne pas regarder les chaînes d'info en boucle ces dernières étant très anxiogènes.

En conclusion de cette réunion le Président au nom du Coders et des clubs du Gard remet à **Jean Alibert**, la médaille du Coders30 et un

cadeau pour le remercier de tout le travail effectué depuis des décennies au sein de la FFRS

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée les participants partagent le repas commun tout en respectant les distanciations.

La secrétaire

Simone Gautheron

Le président

Alain Martinon